



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/14

Reçu en Préfecture le : 16/07/14  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du mardi 15 juillet 2014**  
**D - 2014/393**

***Aujourd'hui 15 juillet 2014, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Vincent FELTESSE

## **Révision des tarifs. Conservatoire de Bordeaux. Année scolaire 2014/2015. Autorisation. Décision**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le dispositif tarifaire du conservatoire de Bordeaux actuellement en vigueur comprend trois tarifs distincts :

- un tarif majoré I fixé à 378 €, applicable aux élèves non bordelais
- un tarif normal fixé à 197 €, ouvert notamment aux élèves bordelais
- un tarif spécifique fixé à 143 €, réservé aux élèves des pratiques collectives vocales et instrumentales
- et des exonérations au bénéfice des élèves bordelais non imposables et des élèves en CHAM/CHAD et TMD.

Pour l'année scolaire 2014-2015, le conservatoire de Bordeaux propose de maintenir les dispositions suivantes :

- ◆ une actualisation des tarifs avec, comme chaque année, une hausse de 3%
- ◆ une exonération des droits d'inscription pour les élèves relevant des Classes à Horaires Aménagés musique ou danse (CHAM/CHAD) et de la section baccalauréat Technique de la Musique et de la Danse (TMD), inscrits dans les établissements partenaires du conservatoire
- ◆ une exonération des droits d'inscription pour les élèves auditeurs, les élèves inscrits ou en stage dans le cadre d'échanges internationaux, les élèves et étudiants d'autres établissements, invités ou en stage (1 semestre maximum) et les anciens élèves du conservatoire en lien avec leur participation aux scènes publiques (1 semestre maximum) et le personnel du conservatoire
- ◆ un tarif spécifique fixé à 147 €, pour les élèves des pratiques collectives vocales et instrumentales (hors Orphéons et Opus)

Le conservatoire souhaite par ailleurs introduire deux dispositions nouvelles :

- ◆ fonder les exonérations tarifaires applicables aux Bordelais sur la base du quotient familial, et non plus du niveau d'imposition.

L'ouverture du conservatoire à tous les publics est une question centrale, l'un des objectifs prioritaires depuis sa création, renforcé par le projet d'établissement 2014-2020. Le système de tarification doit traduire ce souhait d'être accessible à tous les publics. Pour les élèves bordelais, les droits d'inscription seront modulés par le quotient familial qui est le reflet de la situation financière réelle des familles.

Ce tarif des élèves bordelais modulé par le quotient familial sera également appliqué, comme chaque année, aux élèves inscrits en classes à Aménagements Horaires Lycée (AHL), aux agents de la Mairie de Bordeaux, du Centre Communal d'Action Sociale et de l'Opéra de Bordeaux employés à titre permanent ainsi qu'à leurs conjoints et enfants.

- ◆ prendre en compte les coûts de gestion en instaurant des frais de dossier comme cela se pratique dans la quasi-totalité des conservatoires.

Ces frais de dossier, s'élevant à 30 €, correspondent aux frais induits de la gestion administrative des dossiers des élèves inscrits. Afin de ne pas décourager les familles dont plusieurs enfants fréquentent le conservatoire, ils ne s'appliquent qu'au 1<sup>er</sup> enfant (au sein d'une famille, une seule facturation de frais de dossier même si plusieurs enfants inscrits) Ces frais de dossier sont appliqués à tous les élèves, y compris à ceux bénéficiant d'une exonération sur les droits d'inscription (sauf CHAM/CHAD/TMD).

Pour les élèves inscrits en CHAM/CHAD/TMD, il est proposé d'appliquer cette mesure à partir de la rentrée 2015.

Je soumetts donc à votre approbation le nouveau dispositif détaillant les différents barèmes :

	Bordeaux				Hors Bordeaux
	T1 : QF de 0-500	T2 : QF de 501 à 900	T3 : QF de 901 à 1500	T4 : QF sup à 1501	Tarif unique
Droits d'inscription	0 €	61 €	122 €	203 €	389 €
Frais de dossier (uniquement pour le 1er enfant)	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €
<b>Tarifs 2014-2015</b>	<b>30 €</b>	<b>91 €</b>	<b>152 €</b>	<b>233 €</b>	<b>419 €</b>

Le revenu fiscal de référence et le nombre de personnes composant le foyer fiscal est établi sur la base des données figurant sur l'avis d'imposition sur le revenu, qui devra être produit par chaque famille lors de l'inscription.

Les droits d'inscription sont exigibles à la réception de la facture émise par le conservatoire. Ces droits ne peuvent être calculés à prorata temporis et restent acquis et exigibles en totalité dans les cas de démission, abandon ou demande de congé à compter du 15 décembre pour l'année scolaire en cours.

Pour permettre aux familles d'engager leur dépense avec plus de facilité, le principe d'un paiement en deux échéances est reconduit suivant les modalités définies comme suit :

- le dispositif est ouvert aux seules familles devant s'acquitter d'une somme totale supérieure à 204 € pour l'année scolaire de référence ;
- le règlement est fractionné en deux échéances, fixées au **15 décembre** et au **15 février** de l'année scolaire en cours ;
- le non respect de la 1<sup>ère</sup> échéance entraîne, après lettre de relance restée sans suite, l'exigibilité immédiate de la totalité de la somme due.

Dans tous les cas où l'utilisateur ne souhaite pas produire les documents requis, le tarif maximum de la catégorie concernée lui sera automatiquement appliqué.

<b>Prêt d'instrument</b>	<b>82 €</b>
--------------------------	-------------

La redevance due au titre du prêt d'instrument, sera réglée en un seul versement, lors de la remise effective de l'instrument à l'élève. Elle reste acquise en totalité, même en cas de démission, abandon ou demande de congé.

Une situation non prévue dans la présente délibération fera l'objet d'un examen par la Direction du Conservatoire sur présentation des pièces justificatives.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer ces nouveaux dispositifs pour l'année scolaire 2014/2015.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Fabien ROBERT**

**Comparaison des tarifs de Conservatoires à Rayonnement Régional** (source = sites Internet des villes concernées au mois de décembre 2013)

Commune	Tarifs publiés sur le site de la Ville	Tarifs dégressifs si 2 inscriptions et +	Périmètre des tarifs préférentiel "habitants)	Modulation des tarifs selon QF (hors	Tarifs annuels mini / maxi y compris frais d'inscription								Prêt d'instrument (tarif maxi si adaptation au QF prévue)		Enfant 10/13 ans solfège + instrument - QF maxi		Conditions pour exonération
					Enfants				Adultes				Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	
					Commune	Hors Commune			Commune	Hors Commune							
Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune		
Bordeaux	NON	NON	Bordeaux / Hors Bordeaux	NON - QF pour exonération	143,00 €	197,00 €	143,00 €	378,00 €	143,00 €	197,00 €	143,00 €	378,00 €	82,00 €	82,00 €	197,00 €	378,00 €	Elèves habitants Bordeaux, non imposables
Angers	OUI	OUI	3 niveaux : Angers / Maine-et-Loire / Hors département	OUI	10,30 €	278,30 €	72,10 €	830,70 €	10,30 €	278,30 €	72,10 €	830,70 €	149,40 €	149,40 €	237,10 €	537,00 €	Pas d'exonération
Bayonne	OUI	NON	Agglomération (10 communes) / Hors agglo	OUI	128,00 €	228,00 €	128,00 €	372,00 €	128,00 €	560,00 €	128,00 €	560,00 €	120,00 €	120,00 €	228,00 €	332,00 €	Exonération pour tous si QF entre 0 et 360 mais frais de dossiers dus
Grenoble	OUI	OUI : pour enfants	Grenoble / Hors Grenoble	OUI	37,20 €	694,70 €	44,64 €	700,00 €	37,20 €	694,70 €	44,64 €	700,00 €	50,00 €	50,00 €	250,00 €	300,00 €	Pas d'exonération
Lille	OUI	OUI : pour enfants	4 niveaux : Communauté urbaine / Région Nord-Pas-de-Calais / Hors Région	OUI	37,50 €	372,50 €	617,50 €	717,50 €	37,50 €	372,50 €	617,50 €	717,50 €	50,00 €	100,00 €	505,00 €	600,00 €	Exonération pour QF inférieur à 404
Lyon	OUI	OUI : pour enfants (à partir du 2e)	Union européenne / Hors UE	OUI - distinction imposable / non imposable	120,00 €	530,00 €	950,00 €	950,00 €	145,00 €	530,00 €	950,00 €	950,00 €			370,00 €	370,00 €	Pas d'exonération
Marseille	OUI	OUI : pour enfants (à partir du 3e)	Marseille / Hors Marseille	NON	94,00 €	210,00 €	176,00 €	408,00 €	136,00 €	409,00 €	260,00 €	806,00 €			136,00 €	260,00 €	Exonération pour boursier du Ministère de la Culture
Montpellier	OUI	OUI : pour enfants	Agglomération / Hors agglo	NON	140,00 €	290,00 €	320,00 €	640,00 €	140,00 €	290,00 €	320,00 €	640,00 €	12,00 €	70,00 €	290,00 €	640,00 €	Pas d'exonération
Nantes	OUI	NON	Nantes / Hors Nantes	OUI	16,00 €	578,00 €	145,00 €	578,00 €	16,00 €	578,00 €	145,00 €	578,00 €	289,00 €	289,00 €	578,00 €	578,00 €	Pas d'exonération
Nice	OUI	PAS CLAIR	PAS CLAIR		70,00 €	430,00 €	70,00 €	430,00 €	70,00 €	430,00 €	70,00 €	430,00 €	50,00 €	50,00 €	150,00 €	150,00 €	Tarifs pas clairs
Poitiers	OUI	NON	Poitiers / Hors Poitiers	OUI	13,00 €	163,00 €	173,00 €	303,00 €	17,00 €	271,00 €	158,00 €	526,00 €	156,00 €	188,00 €	206,00 €	388,00 €	Pas d'exonération
Rennes	OUI	NON	Tarif préférentiel pour les bénéficiaires du dispositif "Sortir !"	OUI	45,00 €	784,00 €	45,00 €	784,00 €	45,00 €	784,00 €	45,00 €	784,00 €	89,00 €	89,00 €	435,00 €	435,00 €	Pas d'exonération
Strasbourg	OUI	OUI	Communauté urbaine / Hors CUS	OUI	110,00 €	257,00 €	448,00 €	448,00 €	225,00 €	370,00 €	448,00 €	448,00 €			370,00 €	448,00 €	Pas d'exonération mais bourse municipale possible
Toulouse	OUI	PAS CLAIR	3 niveaux : Toulouse / Hors Toulouse / Hors UE	OUI	116,50 €	302,00 €	191,50 €	371,50 €	116,50 €	302,00 €	191,50 €	371,50 €			221,50 €	293,00 €	

**Comparaison des tarifs des conservatoires et écoles de musique de la Communauté urbaine de Bordeaux (source = sites Internet des villes concernées au mois de décembre 2013)**

Commune	Ecole de musique	Tarifs publiés sur le site de la Ville	Tarifs dégressifs si 2 inscriptions et +	Périmètre des tarifs préférentiels "habitants)	Modulation des tarifs selon QF (hors exonération)	Tarifs annuels mini / maxi y compris frais d'inscription								Enfant 10/13 ans solfège + instrument - QF maxi		Conditions pour exonération
						Enfants				Adultes				Commune	Hors commune	
						Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune			
Bordeaux	Conservatoire à rayonnement régional	NON	NON	Bordeaux / Hors Bordeaux	NON - QF pour exonération	143,00 €	197,00 €	143,00 €	378,00 €	143,00 €	197,00 €	143,00 €	378,00 €	197,00 €	378,00 €	Habitants de Bordeaux, non imposables
Ambarès-et-Lagrave	Association Ambarésienne Loisirs et Culture	OUI	NON	Commune / Hors Commune	NON	44,00 €	365,00 €	76,00 €	516,00 €	83,00 €	368,00 €	104,00 €	389,00 €	365,00 €	516,00 €	Non précisé
Ambès	Pas d'école municipale															
Artigues-près-Bordeaux	Pas d'école municipale															
Bassens	Ecole municipale de musique	OUI	OUI : adhésion enfants	Commune / Hors Commune	NON	95,00 €	373,00 €	119,00 €	548,00 €	95,00 €	389,00 €	119,00 €	548,00 €	222,00 €	380,00 €	Non précisé
Bègles	Maison municipale de la musique	OUI	NON	Commune / Hors Commune	OUI	17,00 €	357,00 €	200,00 €	367,00 €	83,00 €	433,00 €	143,00 €	600,00 €	357,00 €	367,00 €	Pas d'exonération
Blanquefort	Pôle de danse et musique	NON														
Bouliac	Pas d'école municipale															
Bruges	Ecole municipale de musique	OUI	OUI : pour enfants	Commune / Hors Commune pour 2e enfant seulement	OUI	15,00 €	120,00 €	120,00 €	234,00 €	30,00 €	234,00 €	234,00 €	480,00 €	120,00 €	234,00 €	Pas d'exonération
Carbon-Blanc	Ecole DoRéMi favols	OUI	NON	Commune / Hors Commune	NON	120,00 €	305,00 €	145,00 €	430,00 €	260,00 €	570,00 €	280,00 €	670,00 €	305,00 €	430,00 €	Non précisé
Cenon	Centre communal de la musique	NON														
Eysines	Ecole municipale de musique	NON														
Floirac	Ecole municipale de musique	OUI	OUI : pour enfants	pas de tarif différencié	OUI	115,40 €	424,55 €	166,70 €	563,60 €	115,40 €	429,50 €	166,70 €	563,60 €	424,55 €	563,60 €	Pas d'exonération
Gradignan	Ecole municipale de musique	OUI	OUI : pour enfants	Commune / Hors Commune	OUI	18,90 €	604,00 €	525,00 €	1 050,00 €	221,00 €	662,00 €	525,00 €	1 050,00 €	604,00 €	1 050,00 €	Pas d'exonération
Le Bouscat	Ecole municipale de musique	NON														
Le Haillan	Eclats de Musique	OUI	OUI	Commune / Hors Commune	NON (à vérifier - pas clair)	40,00 €	172,00 €	192,00 €	566,00 €	40,00 €	172,00 €	192,00 €	566,00 €	472,00 €	566,00 €	Non précisé
Le Taillan-Médoc	Ecole municipale de musique	OUI	OUI : pour enfants	pas de tarif différencié	NON	156,00 €	516,00 €	156,00 €	516,00 €	156,00 €	516,00 €	208,00 €	516,00 €	234,00 €	234,00 €	Pas d'exonération
Lormont	Ecole Municipale de Musique Danse et Théâtre Dominique Boudot	NON														
Martignas-sur-Jalle	Ecole municipale de musique Léo-Ferré	OUI	OUI	Commune / Hors Commune	OUI	112,60 €	665,60 €	135,10 €	798,70 €	112,60 €	665,60 €	135,10 €	798,70 €	665,60 €	798,70 €	Pas d'exonération
Mérignac	Conservatoire municipal	NON														
Parempuyre	Ecole municipale d'art	OUI	NON	Commune / Hors Commune	OUI	48,16 €	496,90 €	59,59 €	739,54 €	48,16 €	496,90 €	59,59 €	739,54 €	261,73 €	450,73 €	Pas d'exonération
Pessac	Espace musical de Pessac	OUI	OUI	Commune / Hors Commune	OUI mais tarifs associés non affichés	161,00 €	656,00 €	186,20 €	780,20 €	509,00 €	620,00 €	603,80 €	737,00 €	437,00 €	517,40 €	Pas d'exonération mais aide de la Mairie
Saint-Aubin-de-Médoc	CESAM	OUI	NON	Commune / Hors Commune	NON	146,00 €	488,00 €	146,00 €	488,00 €	146,00 €	488,00 €	146,00 €	488,00 €	380,00 €	380,00 €	Non précisé
Saint-Louis-de-Montferrand	Pas d'école municipale															
Saint-Médard-en-Jalles	Ecole municipale d'art	OUI	NON	Commune / Hors Commune	OUI	86,00 €	411,00 €	249,00 €	543,00 €	220,00 €	590,00 €	400,00 €	632,00 €	411,00 €	543,00 €	Non précisé
Saint-Vincent-de-Paul	Pas d'école municipale															
Talence	Ecole municipale d'art	OUI	NON	Commune / Hors Commune	OUI	16,00 €	302,00 €	132,00 €	554,00 €	77,00 €	504,00 €	162,50 €	654,00 €	302,00 €	554,00 €	Pas d'exonération
Villeneuve-d'Ornon	Fédération Française Enseignement Musical	OUI	OUI	Commune / Hors Commune	NON mais aide de la Ville possible	78,70 €	472,50 €	99,20 €	607,20 €	78,70 €	472,50 €	99,20 €	607,20 €	472,50 €	607,20 €	Pas d'exonération mais aide de la Mairie